

Établissement Recevant du Public (ERP)

Demande de raccordement et de déversement au réseau collectif des eaux usées

(Formulaire à l'attention des propriétaires, gestionnaires ou représentants légaux d'établissements recevant du public (ERP) souhaitant raccorder leur bien au réseau d'assainissement collectif.)

Informations sur le demandeur

Nom / Dénomination sociale :						
Représentant légal (qualité : maire, président, gérant, etc.) :						
Adresse de l'établissement :						
Code postal / Ville :						
Téléphone :						
Adresse e-mail :						
Objet de la demande						
☐ Construction nouvelle	☐ <u>Construction existante</u>					
Permis de construire n° :						
Caractéristiques de l'établissement Type d'ERP (à cocher) :						
■ École (pensionnat)						
■ École (demi-pension)						
□ École (externat)						
☐ Hôpital / Clinique (nombre de lits)						
☐ Activité médicale (dentiste, laboratoire)						
Personnel d'usine (nombre de postes de 8h)						
■ Bureau / Magasin / Cabinet / Institut (nombre d'agents temps plein)						
☐ Hôtel / Pension de famille (hors restauration, nombre de chambres)						
Restaurant (nombre de places)						
☐ Usagers occasionnels (lieux publics, capacité)						

Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le montant de la PFAC applicable aux ERP est calculé conformément à la délibération du Comité Syndical du 25/06/2020 : Formule : PFAC = CT × (X + (TB × CP × EU))

TB : Taux de base (702,96 € au 01/01/2025, révisé annuellement par l'indice TP10a)	Un tableau récapitulatif des principaux coefficients de type (CT) figure	ci-dessous.
- CP : Coefficient de pondération	Type d'ERP	Coefficient CT
- EU : Équivalent-Usager	Écoles (pensionnat)	1
- CT : Coefficient de Type selon la nature de l'établissement	Écoles (demi-pension)	0,5
-X: Variable de lissage	Écoles (externat)	0,3
	Hôpitaux / cliniques (par lit)	3
	Activités médicales (dentiste, laboratoire)	1
	Personnel d'usine (par poste de 8h)	0,5
	Bureaux / magasins (par agent temps plein)	0,5
	Hôtels / pensions (sans restauration)	1
	Restaurants (par place)	0,2



Enseigne :	
Etablissement 1	
Coefficient de type = CT :	0
Variable de lissage = X :	0
Taux de base = TB :	702,96 €
TB = Index Travaux Publics - TP10a révisable tous les ans	
Coefficient de personnes = CP :	0
Nombre usagers = EU :	0
PFAC (€) =	0,00€
Etablissement 2	
Coefficient de type = CT :	0
Variable de lissage = X :	
Taux de base = TB :	702,96 €
TB = Index Travaux Publics - TP10a révisable tous les ans	
Coefficient de personnes = CP :	0
Nombre usagers = EU :	0
PFAC (€) =	0,00 €
TOTAL PFAC (€):	0,00 €

Engagement du demandeur

Je reconnais avoir pris connaissance :

- du règlement du service d'assainissement en vigueur (consultable au https://www.siepare.fr) et m'engage à en respecter les prescriptions.
- de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC), applicable selon la délibération du Comité Syndical du 25/06/2020.

Conformément à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, je m'engage à :

- Réaliser les travaux de raccordement privé dans un délai maximal de 2 ans à compter de la présente demande.
- Informer le secrétariat du SIEPARE lors de la mise en service, pour émission du titre de recette.
- Certifier l'exactitude des informations fournies ci-dessus.

Fait à,	le	/	/ Si	gnature et cachet du	pétitionnaire

Document à retourner au : SIEPARE - 8 rue du Général Leclerc - 28230 EPERNON ou par email : secretariat@siepare.fr

Accord du SIEPARE

Je soussigné Guy DAVID, Agissant en qualité de Président du SIEPARE, autorise le raccordement et le déversement des eaux usées provenant de l'établissement mentionné ci-dessus.

Fait à E	pernon, le	//		Signature du Président